

COMMUNIQUE DE PRESSE

REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET « PLAN FONCTIONNAIRES » Le gouvernement en rêve, Romans l'a fait !

Matignon et Bercy ont dévoilé jeudi 1^{er} février 2018 les grandes lignes de la réforme de la fonction publique.

Au programme notamment, 3 mesures principales présentées comme « choc » par la presse : des plans de départs volontaires, la rémunération individuelle au mérite et l'évaluation - individuelle également- du travail des agents.

Autant d'annonces qui rappellent étrangement les dispositifs que la Ville de Romans-sur-Isère a, elle-même, déjà mis en place entre 2016 et 2017. Autrement dit, elle n'a pas attendu le plan gouvernemental pour agir. Mieux, elle a précédé le mouvement, obtenant d'ores et déjà des résultats concrets et encourageants, par la voie d'un dialogue permanent avec les agents et avec leurs représentants syndicaux. Démonstration...

Plan de départ volontaire des agents titulaires mis en place fin 2016

La Ville de Romans-sur-Isère a mis en place une procédure d'accompagnement « *pour les agents qui démissionnent pour restructuration de service, pour créer ou reprendre une entreprise ou pour mener à bien un projet professionnel* ».

Le dispositif prévoit le versement d'une prime de départ équivalent à 1 mois de rémunération par année d'ancienneté, dans la limite du plafond fixé par les textes, soit 24 mois. Votée en conseil municipal le 12 décembre 2016, cette procédure a déjà permis à quatre agents de différentes catégories (1A, 1B et 2C) de partir, sans qu'ils soient remplacés, soit 0.66% des effectifs municipaux en à peine plus d'un an.

Cela peut paraître peu mais rapporté aux 5,451 millions de personnes travaillant dans les trois versants de la fonction publique au niveau national (source DGAFF), ce pourcentage représenterait 39 000 agents, soit le tiers des 120 000 en moins que projette le gouvernement d'ici la fin du quinquennat...dans plus de 4 ans !

Romans préfère miser sur la performance collective plutôt que sur l'évaluation et la rémunération au mérite individuelles, stigmatisantes et difficiles à mettre en pratique.

Depuis 2014, la majorité municipale conduite par Marie-Hélène Thoraval a fait de la satisfaction des usagers l'une de ses priorités avec la création d'une direction dédiée et d'un service « Allô Mme le Maire » qui a largement fait ses preuves, en termes de résultats et d'efficacité. Ces efforts ont d'ailleurs permis à la Ville d'obtenir, en juillet 2016, le label Marianne, qui vient de lui être renouvelé.

Cela étant et afin d'améliorer encore ses services à la population, la Ville de Romans-sur-Isère, s'inspirant du privé, décidait, en 2017, après consultation des syndicats notamment, de mettre en place un dispositif unique en France : une prime d'intéressement.

Mais intéressement sur quoi ?

L'entreprise produit du chiffre d'affaires avec l'objectif de dégager du résultat. Et c'est sur la base de ce résultat que l'intéressement est défini. La collectivité produit, quant à elle, du service public avec l'objectif de générer de la satisfaction chez les usagers. Et c'est sur cette satisfaction que Romans a souhaité se baser pour définir l'intéressement de ses agents.

S'appuyant sur un cabinet indépendant (Ayming), la Ville a ainsi fait évaluer, en juin 2017, la qualité de ses services publics, à travers un sondage aux usagers portant sur différents items et notamment, parmi les plus observés, le cadre de vie et la sécurité publique. Cette évaluation, réalisée par l'Institut GECE à partir d'un échantillon représentatif de Romanais, a déterminé un indice de satisfaction qui a ensuite servi de mesure étalon. Cet indice a ainsi permis de définir un objectif annuel.

En fin d'année, une nouvelle évaluation a été opérée et a constaté la réalisation de l'objectif.

Par conséquent, une prime collective de 130.000 € a été débloquée. Elle sera partagée entre chaque agent dès le mois d'avril, le montant pour chacun variant en fonction de son assiduité, ce qui est également la pratique en entreprise.

L'effet induit et immédiat de ce dispositif a été une baisse constatée de 24 % du taux d'absentéisme par rapport à 2016, soit 3.647 jours d'absences en moins, ce qui représente 17 ETP (équivalents temps plein) et une économie de 510.000 €.

Ainsi pour un investissement de 130.000 €, la Ville en a donc économisé 510.000, ce qui représente un bénéfice net de 380.000 € pour la collectivité.

Un investissement triplement gagnant :

- Gagnant pour les usagers qui voient le service public municipal encore amélioré,
- Gagnant pour les agents municipaux qui ont la satisfaction de voir la qualité de leur travail collectif reconnue et perçoivent en outre une prime,
- Gagnant pour la collectivité qui réalise ainsi de substantielles économies.

Dans un contexte budgétaire serré pour les collectivités, la Ville de Romans-sur-Isère a ainsi fait la démonstration que l'on peut faire mieux avec moins, et que ce qui se pratique dans le privé et qui a fait ses preuves peut être appliqué dans le public.

Contact pour plus d'informations

Mathieu BARBOT - *Directeur de Cabinet du Maire* - Tel : 04 75 05 51 39 – Mobile : 06 38 48 20 39 –
Mail : mbarbot@ville-romans26.fr